

Nos Réf. : JKR/CI

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 27 mai 2020

Le conseil municipal s'est réuni en séance d'installation du conseil municipal le 27 mai 2020, sous la présidence de Eric Scheer, maire sortant puis de Christiane Krem et de Jill Köppe-Ritzenthaler élue Maire, et en présence de 19 membres.

### 1. Installation du conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **Eric Scheer**, maire sortant, qui, après avoir procédé à l'appel et constaté la présence des 19 conseillers élus lors des élections municipales le 15 mars 2020, les déclare installés dans leurs fonctions et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

- Nombre d'électeurs **inscrits** : **1 175**
- Nombre de **votants** : **417**
- Nombre d'**exprimés** : **340** voix allouées à chaque conseiller du fait du scrutin de liste.

### 2. Élection du maire

**Madame Jill Köppe-Ritzenthaler** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Maire et est immédiatement installée.

### 3. Lecture de la Charte de l'élu local

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-7 alinéa 3 du code général des collectivités locales (CGCT), la maire donne lecture de l'article L 1111-1-1 du CGCT relatif à la Charte de l'élu local.

### 4. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal **fixe à 5** le nombre des adjoints.

### 5. Élection des adjoints

Sont élus à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour :

1<sup>er</sup> adjoint : **Eric Scheer**

2<sup>ème</sup> adjoint : **Sophie Edel**  
3<sup>ème</sup> adjoint : **Joël Obrecht**  
4<sup>ème</sup> adjoint : **Isabelle Beyer**  
5<sup>ème</sup> adjoint : **Didier Weisheimer**

## **6. Organigramme de la municipalité**

La maire **présente** l'organigramme prévisionnel de répartition des fonctions et les responsabilités entre elle-même, les 5 adjoints et les 2 conseillers municipaux délégués puis elle **précise** les principes de collaboration retenus par la Municipalité.

## **7. Indemnités de fonctions : maire et adjoints**

Le conseil municipal **fixe** l'enveloppe indemnitaire du maire et des adjoints sur la base du taux maximal correspondant à la strate de population concernée.

Sur proposition de la maire, les montants ainsi votés sont minorés respectivement de 15 % pour l'indemnité du maire et de 10 % pour l'indemnité de chaque adjoint.

Dans le plafond de l'enveloppe indemnitaire, une indemnité de 7% du taux maximal est allouée à chacun des deux conseillers municipaux délégués.

Fait à Kunheim, le mercredi 3 juin 2020,  
la maire,



*Jill Köppe-Ritzenthaler*  
Jill Köppe-Ritzenthaler.